

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	14 (1906)
Heft:	2
Rubrik:	La direction de la Croix-Rouge suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Direction de la Croix-Rouge suisse

a eu le 21 décembre 1905, une réunion à Olten.

Parmi les objets à l'ordre du jour de cette assemblée, les points suivants peuvent intéresser le public :

1^o La Direction a adopté un nouveau règlement pour la tenue des livres et les comptes de la Société centrale de la Croix-Rouge suisse. Le fonds capital de la société est géré sans frais par la Banque cantonale bernoise.

2^o Un règlement d'organisation du nouveau secrétariat central de la Croix-Rouge a été présenté et adopté.

3^o Messieurs les D^{rs} W. Sahli, Henne-Bitzius, et K. Forster, à Berne, ont été désignés comme représentants de la Croix-Rouge dans le comité de l'Alliance des samaritains.

4^o La revision des comptes et de la tenue des livres, faite par deux membres de la Direction, a donné un résultat très satisfaisant pour les écritures passées en 1905.

5^o Les nouveaux statuts de l'alliance suisse des samaritains ont été adoptés.

6^o Les statuts de trois sociétés de samaritains lucernoises, désirant être reconnues comme sections de la Croix-Rouge suisse, ont été approuvés.

7^o La Direction a pris connaissance d'un extrait du testament de Mademoiselle Elise Affolter, de son vivant propriétaire à Oeschberg, qui a fait à la Croix-Rouge suisse un legs de fr. 10,000; elle accepte avec reconnaissance ce beau don.

8^o La Direction a appris avec joie que des pourparlers sont sur le point d'aboutir à Neuchâtel, au sujet de la création dans cette ville d'une école de garde-malades de la Croix-Rouge, intéressant plus particulièrement la Suisse romande. Il n'y a pas encore de données définitives à ce sujet, mais le comité de la Direction vote un ordre du jour très favorable à cette nouvelle entreprise, et assure la société de la Croix-Rouge du district de Neuchâtel de tout son intérêt à la question.

9^o Plusieurs sociétés de la Croix-Rouge sont en formation dans la Suisse orientale, et la Direction est heureuse d'apprendre que quelques-unes d'entre elles sont déjà constituées.

Nouvelles de l'activité des sociétés

Société des samaritains de Genève.

Cette société a eu son assemblée générale annuelle le 1^{er} février, sous la présidence de M. Schmidely, son président.

Le procès-verbal de l'assemblée de 1905, le rapport du président, celui du caissier, celui des vérificateurs des comptes, ainsi que le rapport médical du directeur de la société, M. le Dr Braun, sont adoptés.

Le projet de budget pour 1906 élaboré et présenté par M. Schmidely, est accepté sans modifications.

Sur la proposition du comité, l'assemblée générale nomme M^{me} Elmer, membre honoraire de la société.

Aux applaudissements unanimes, M. Bobillier propose de conférer également l'honorariat au très dévoué président de la société, M. Schmidely. Cette proposition est adoptée par acclamation.

M. Schmidely remercie l'assemblée de cette marque de distinction à laquelle il ne s'attendait certainement pas.

Le Comité cantonal genevois de la Croix-Rouge ayant demandé d'étudier la question d'un local commun aux trois sections, M. le président propose au nom du Comité la nomination d'une commission pour examiner cette question. Cette manière de voir est adoptée.

Le Comité pour 1906 est ensuite nommé comme suit :

Mesdames Wartmann	Messieurs Bobillier
Odier	Schmidely
Fol	Méroz
Boissonnas	Basset
Weinat	Favre
Hahn	Ackermann
Poncet	Steinmann.